

DOCUMENT GRAPHIQUE 1
**LES ORIENTATIONS
 DU DÉVELOPPEMENT
 URBAIN MESURÉ**



Document approuvé
 29 OCTOBRE 2012
 Document modifié
 26 FÉVRIER 2018

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

DOO

**LES ORIENTATIONS
 DU DÉVELOPPEMENT URBAIN MESURÉ**

Éléments d'informations au 29 octobre 2012

- POS/PLU/Carte Communale
- Règlement National d'Urbanisme
- Hydrographie

Orientations spatiales du développement urbain mesuré

Développement en continuité des principaux espaces urbanisés existants

- Noyaux villageois existants
- Zones d'activités existantes

Développement mesuré des hameaux

- Hameaux extensibles
- Hameaux à maîtriser (prescription)
- Hameaux à maîtriser (recommandation)

Orientations chiffrées

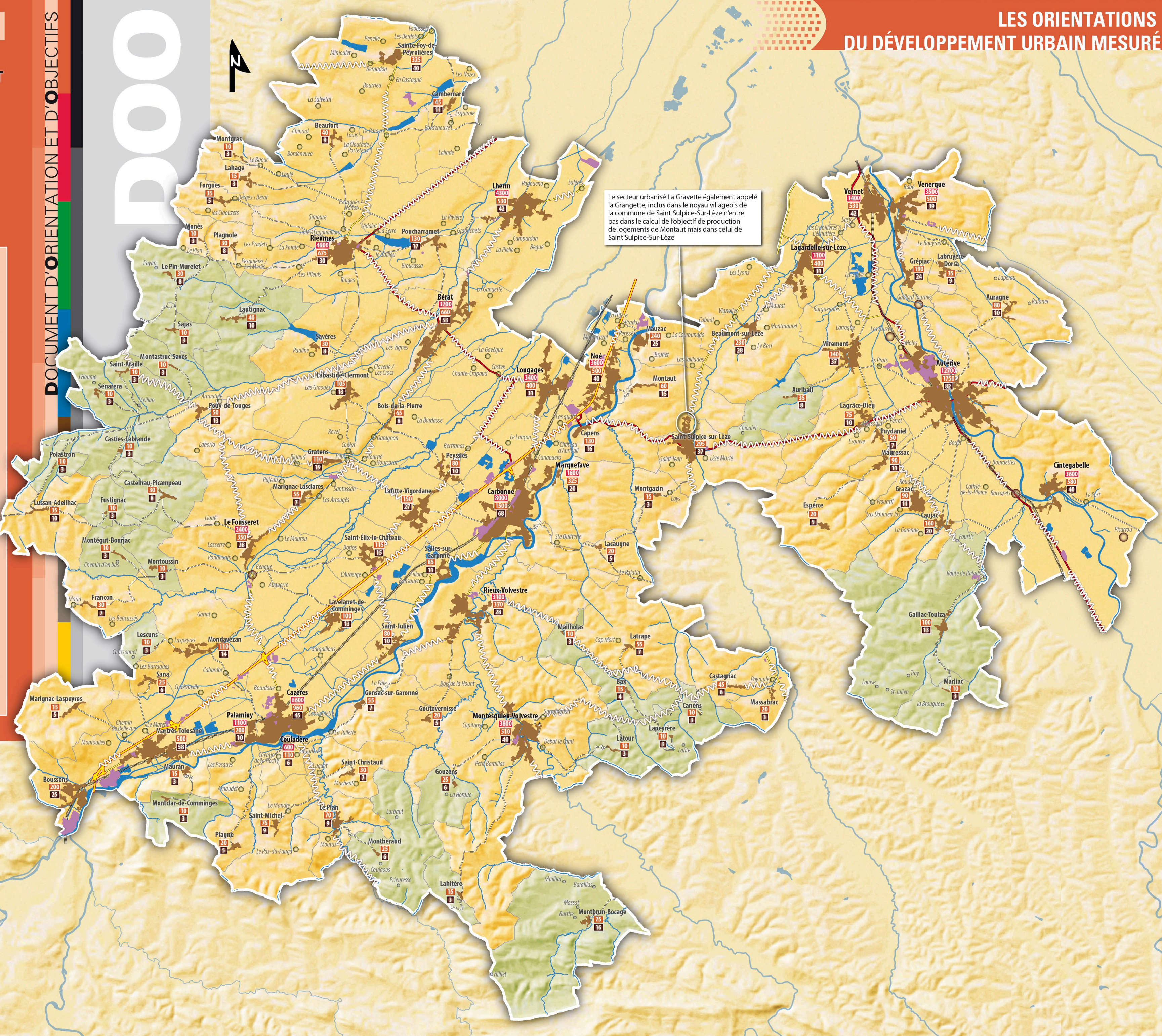
- NB** Objectif maximum de population totale à l'horizon 2030
- NB** Objectif maximum de construction de nouveaux logements à l'horizon 2030
- NB** Objectif maximum de consommation d'espaces agricoles pour l'habitat à l'horizon 2030

Orientations spatiales et hiérarchisation du réseau de déplacement

- Développer l'offre ferroviaire
- Autoroute
- Route départementale structurante
- Réseau routier secondaire d'accès à l'agglomération et aux pôles
- Réseau routier tertiaire de desserte du bassin de vie (recommandation)
- Coupures d'urbanisation

Source : PETR du Pays Sud Toulousain

0 2,5 5 7,5 10 km



Le secteur urbanisé La Gravette également appelé la Grangette, inclus dans le noyau villageois de la commune de Saint Sulpice-sur-Léze n'entre pas dans le calcul de l'objectif de production de logements de Montaut mais dans celui de Saint Sulpice-sur-Léze